



CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MAI 2018

COMPTE-RENDU

Présents :	Mesdames Anne CROZET, Marina MENGOLLI, Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS, Georgette NALESSO et Charlotte THOMPSON. Messieurs Franck CHENAL, Marc COLLIN, Pierre JOUANNE, Cédric POCCARD CHAPUIS et Laurent TRESALLET, Maire.
Excusé :	Monsieur Gérard COLLIN.
Absents :	Madame Guillemette COUTTET. Messieurs Christian HEBERT et Anthony POCCARD-CHAPUIS

Le Maire procède aux délibérations proposées dans l'ordre du jour :

1. Approbation de la convention d'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire

Le Centre de Gestion de la Savoie s'est lancé dans une procédure d'expérimentation permettant d'imposer une procédure de médiation préalable obligatoire en cas de litiges portant sur leur carrière, leur rémunération, leurs conditions de travail ou le changement de leur poste de travail.

Le CDG propose d'adhérer à ce service pour participer à cette expérimentation. Si la Commune y adhère, aucun des agents ne pourra saisir le juge administratif sans passer préalablement par la médiation auprès du CDG.

La durée de cette convention est valable jusqu'au 18 novembre 2020.

A l'unanimité, le Conseil Municipal est favorable à cette proposition en faveur de l'approbation de la convention d'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire.

2. Validation du règlement du service de micro-crèche – Printemps Eté Automne 2018

La délibération du 05 février dernier a acté la poursuite de l'ouverture d'un service de micro-crèche en intersaison et cet été.

Dans cette perspective, un règlement intérieur a été rédigé permettant de préciser l'organisation de ce service.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le règlement du service de micro-crèche – Printemps Eté Automne 2018.

II/ FINANCES

3. Validation de la vente de la motoneige ARTIC CAT Z1 à MOTOR 73

Suite à la vente de la motoneige ARTIC CAT Z1 à MOTOR 73, le Conseil Municipal doit valider la vente de cet engin par une délibération avec un montant de 4 000 € H.T. (4 800 € TTC).

A l'unanimité, le Conseil municipal valide la vente de la motoneige ARTIC CAT Z1 à MOTOR 73 pour un montant de 4 000 € H.T. (4 800 € TTC).

4. Validation de la vente du broyeur SEPPI 145 à SERGE MONOD EQUIPEMENT

Suite à la vente du broyeur SEPPI 145 à SERGE MONOD EQUIPEMENT, le Conseil Municipal doit valider la vente de cet engin par une délibération avec un montant de 3 850 € H.T. (4 620 € TTC).

A l'unanimité, le Conseil municipal valide la vente du broyeur SEPPI 145 à SERGE MONOD EQUIPEMENT pour un montant de 3 850 € H.T. (4 620 € TTC).

III/ RESSOURCES HUMAINES

5. Création des postes saisonniers aux services techniques – Saison 2018

Pour faire face aux contraintes estivales liées à l'entretien des sentiers et des espaces verts, il apparaît nécessaire de recruter des agents polyvalents saisonniers pour renforcer les effectifs des agents des services techniques en saison estivale.

Pour le renfort de l'équipe technique durant la saison estivale :

- **Grade : Adjoint Technique Territorial (1 poste)**
Temps de travail : 35 Heures/semaine
Contrat à durée déterminée : du 14/05/2018 au 30/11/2018 (Entretien des espaces verts)
- **Grade : Adjoint Technique Territorial (1 poste)**
Temps de travail : 35 Heures/semaine
Contrat à durée déterminée : du 01/06/2018 au 30/11/2018

Pour le fleurissement :

- **Grade : Adjoint Technique Territorial (1 poste)**
Temps de travail : 25 Heures/semaine
Contrat à durée déterminée : du 01/07/2018 au 31/08/2018

Pour le ménage de la Mairie :

- **Grade : Adjoint Technique Territorial (1 poste)**
Temps de travail : 5 Heures/semaine
Contrat à durée déterminée : du 09/07/2018 au 31/08/2018

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'ouverture des postes saisonniers proposés aux services techniques.

IV/ MARCHES/TRAVAUX/URBANISME

6. Procédure de transfert d'office hameaux de « Nancroix » « Pascieu » et « Chenarie - Approbation du dossier d'enquête publique et lancement de la procédure

Le classement des voies communales pour la procédure de transfert d'office hameaux de « Nancroix » « Pascieu » et « Chenarie est le suivant :

- la « Rue de l'Ecole »
- la « Rue de Nerey »
- la « Rue de Nantcruet »
- la « Ruelle de l'Aiguille Rousse »
- la « Rue du Pascieu »
- le « Chemin de la Recourbette »
- la « Rue de Chantemouche »
- la « Ruelle de l'Aloi »
- le « Chemin des Champs Valeureux »

Sur la base de ce classement, un plan général d'alignement, prévu dans la procédure de transfert d'office est proposé.

Ce plan permettra de régulariser les emprises des voies communales existantes sur les propriétés privées,

Les parcelles concernées par ce projet sont :

Section	Numéro	Lieudit	Propriétaires	Superficie à transférer (en m ² sous réserve d'un document d'arpentage)
Hameau de Nancroix-Pascieu				
Ruelle de l'Aiguille Rousse				
ZO	64	Pascieu	Indivision BAUDIN	89
ZO	349	La Prairie	Indivision VAYSSIERE	14
ZO	171	Pascieu	Indivision BAUDIN	19
ZO	355	Pascieu	Indivision D'ALESSANDRI	8
ZO	357	Pascieu	Indivision BAUDIN	7
ZO	356	Pascieu	Indivision BAUDIN	7
ZO	353	173 Pascieu	Indivision D'ALESSANDRI	11
ZO	160	Pascieu	M. GONTHARET Robert	31
ZO	137	Pascieu	SCI l'Igloo	3
ZO	354	Pascieu	Commune	17
Rue du Pascieu				
ZO	164	Pascieu	BND	40
ZO	166	Pascieu	Mme VILLIBORD Bernadette	9
ZO	140		Indivision BARROWCLIFF/HIGGINBOTTOM	9
Rue de Nerey				
ZO	194	Nancroix	Cop Bât 197 ZO194	5
ZO	139	Nancroix	Indivision POCCARD	17
ZO	138	Nancroix	Indivision COLLIN-GLATIGNY	67
ZO	72	Nancroix	Commune	9
ZO	427	Nancroix	Commune	28
ZO	228	Nancroix	Indivision REY	6

ZO	310	Nancroix	Indivision NEYRINCK	50
ZO	344	Nancroix	Indivision PRAT	2
Rue de Nantcruet				
ZO	221	Nancroix	Copro Les Sobiers	16
ZO	218	Nancroix	Indivision KIPFER	54
ZO	219	Nancroix	Section de la Chenarie Pascieux et Pracompuet	5
Rue de l'École				
ZO	223	Nancroix	Copro Les Sobiers	2
ZO	224	Nancroix	Copro Les Sobiers	1
ZO	145	Nancroix	Monsieur VILLIOD Alexis	28
ZO	68	Nancroix	Le Regain	2
ZO	350	Nancroix	Monsieur COSSARD Jean	1
ZO	351	Nancroix	Indivision TRESALLET	5
ZO	76	Nancroix	Monsieur TRESALLET Hervé	3
ZO	331	Nancroix	Commune	6
ZO	335	Nancroix	Indivision GIONO	1
ZO	405	Nancroix	Commune	26
ZO	409	Nancroix	Commune	8
Hameau de Chenarie				
Rue de Chantemouche				
ZS	86	La Chenarie	Copro 197ZS67	38
ZS	67	La Chenarie	Copro 197ZS67	6
ZS	68	La Chenarie	Les Copropriétaire 197ZS68	48
Chemin de la Recourbette				
ZS	118	Réunion au DP		51
Hameau de Moulin				
Ruelle de l'Aloi				
ZK	185	Moulin	Indivision SILVIN	6
ZK	184	Moulin	THURLEX immo	7
ZH	299	La Chenarie	Copro Par M. SILVIN Guy	5
ZH	300	La Chenarie	Copro Par M. SILVIN Guy	54
Chemin des Champs Valeureux				
ZH	74	Champs Valeureux	Commune de Peisey-Nancroix	134
ZH	344	Champs Valeureux	Indivision BEESLEY	16
ZH	342	Champs Valeureux	Madame CLEMENT Noëlle	6
ZH	255	Moulin	Indivision DANGLA	4
ZH	86	Champs Valeureux	Madame DEBERNARD Janine	1
ZH	313	Moulin	Indivision DE LA HOUGUE	2
ZH	84	Champs Valeureux	Monsieur FAVRE Gilles	4
ZH	332	Champs Valeureux	Monsieur GONTHARET Raymond	8
ZH	79	Champs Valeureux	Madame POCCARD-CHAPUIS Marcelle	29
ZH	158	Champs Valeureux	Monsieur POCCARD-MARION Jean-Pierre	14
ZH	157	Champs Valeureux	Indivision POCCARD-MARION	40
ZH	82	Champ Valeureux	Madame RICHERMOZ Nicole	16
ZH	87	Champ Valeureux	Monsieur VILLIOD Gilbert	8
ZH	365	Champ Valeureux	Monsieur VILLIOD Gilbert	24

ZH	253	Moulin	Madame VILLIOD Lucette	3
----	-----	--------	------------------------	---

A l'unanimité, le Conseil municipal valide la réalisation de cette procédure sur les parcelles énoncées.

7. Transfert de la gestion et de la valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) au SDES pour des opérations engagées antérieurement à la signature de la convention et concernant soit l'éclairage public soit la performance énergétique des bâtiments

Le Conseil municipal a adopté en date du 09/04/2018 une convention avec le SDES visant à confier à ce dernier la revalorisation des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) pour des opérations liées à la performance énergétique des bâtiments et de l'éclairage public. La convention ainsi signée prévoit que la commune conserve la possibilité de choisir les opérations pour lesquelles elle envisage ou non de confier la gestion des CEE au SDES.

Dans la suite de cette convention, le Maire propose au conseil municipal que la valorisation des CEE pour les opérations d'éclairage public citées ci-dessous, et faisant déjà l'objet d'un financement du SDES, soit transférée à ce dernier et assurée par ses soins :

- Opération SDES n°2017-04 : Renouvellement des luminaires Place Roscanvel à Peisey
- Opération SDES n°2017-14 : Renouvellement des luminaires et enfouissement du réseau d'éclairage public à Moulin

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le transfert de la gestion et de la valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) au SDES pour des opérations engagées antérieurement à la signature de la convention et concernant soit l'éclairage public soit la performance énergétique des bâtiments.

V/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

✓ **Prochain Conseil municipal**

Le prochain Conseil municipal est fixé au lundi 04 juin 2018.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.